

	Compte-rendu du GT3 sur les diagnostics écologique et socio-économique du 28/02/2019
	Dans le cadre de l'état initial des sites Natura 2000 en mer « Estuaire de la Loire externe » ZPS & ZSC
	<u>Participants</u> : voir feuille de présence
	Rédaction du doc : Laure Dupéchaud, Pauline Blanchard, Bertrand Augé
	Date du document : 03/2019

Ordre du jour :

1. **Contexte Natura 2000 et calendrier d'élaboration du document d'objectifs**
2. **Diagnostic écologique : méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques, oiseaux marins, poissons amphihalins, mammifères marins, habitats marins**
3. **Diagnostic socio-économique : activités professionnelles et activités récréatives**

Déroulé : les membres du GT sont invités à communiquer leurs éléments de connaissance sur l'ensemble des sujets abordés via des cartes vierges et des tableaux mis à disposition.

1. Contexte Natura 2000 et calendrier d'élaboration du docob

Rappel sur le contexte Natura 2000

La démarche Natura 2000 s'appuie sur des directives européennes : Directive Habitats, Faune, Flore pour les espèces et les habitats, Directive Oiseaux pour l'avifaune. Les espèces et habitats traités au titre de Natura 2000 sont listés en annexes de ces directives, elles concernent des mammifères marins, des poissons amphihalins, des oiseaux marins et oiseaux d'eau et des habitats intertidaux et subtidaux.

Le calendrier d'élaboration du docob

Le document d'objectifs est élaboré au cours d'étapes successives :

- L'état initial, composé du contexte, des diagnostics écologique et socio-économique du site,
- La définition des objectifs à long terme et des objectifs opérationnels,
- La détermination de mesures.

Chaque étape donne lieu à une validation par le comité de pilotage.

Contexte :

Il est important de contextualiser et de décrire le site Natura 2000 à l'échelle du bassin versant, en raison de son caractère estuarien. Il sera alors possible d'identifier les pressions globales qui pèsent sur les espèces et les habitats, issues des activités terrestres du bassin. Cette partie contiendra une fiche contexte administratif et une fiche qualité de l'eau.

Qualité de l'eau

Une fiche « qualité de l'eau » sera rédigée pour identifier l'état de la qualité des eaux marines dans l'Estuaire de la Loire, puisque l'eau constitue un élément structurant des conditions écologiques du site. Les activités et les aménagements susceptibles d'influer sur la présence de contaminants bactériologiques ou chimiques et les actions de suivi mises en œuvre seront décrites.

Contexte administratif

Une partie contexte sera rédigée pour identifier les enjeux sur lesquels Natura 2000 intervient et décrire sa complémentarité avec les autres politiques.

2. Le diagnostic écologique

La méthode de hiérarchisation des enjeux (Cf. ppt *ad hoc*)

On entend par « enjeux », un élément d'un **écosystème marin** ou de son **fonctionnement** dont on doit rétablir ou maintenir le **bon état**.

L'objectif de la méthode est d'être en capacité d'évaluer la responsabilité du site Natura 2000 pour les enjeux écologiques vis-à-vis du réseau Natura 2000 en France. Les « notes » attribuées aux différents enjeux contribuent donc à classer leur priorisation non pas au sein du site mais à l'échelle du réseau. Elles peuvent être très peu différenciées au sein même du site, indiquant un même niveau d'enjeu à l'échelle du réseau de sites pour un grand nombre d'espèces ou habitats.

Une méthode similaire a été utilisée dans le cadre de la priorisation des enjeux « habitats » par le GIP Loire Estuaire sur son territoire. Les critères utilisés étaient alors multipliés entre eux pour permettre d'obtenir des résultats présentant de grands écarts. La priorisation des enjeux au sein du territoire a donc été plus évidente. Ce modèle n'a pas contre pas été développé dans une objectif de gestion mais bien de connaissance.

Cette méthode pourrait être testée dans le site Estuaire de la Loire externe mais concernerait uniquement la distinction des niveaux d'enjeu au sein du site. En revanche, la méthode de hiérarchisation utilisée dans le cadre de Natura 2000 est issue de préconisations nationales et permet de comparer les résultats sur l'ensemble des sites du réseau et d'encourager une gestion collective et harmonisée. Elle a par ailleurs été utilisée pour la hiérarchisation des enjeux dans le cadre du document stratégique de façade, sur sa partie environnementale qu'est le plan d'action pour le milieu marin (déclinaison de la DCSMM (Directive cadre stratégie milieu marin)).

Il est indiqué qu'il serait intéressant d'axer l'étude des pressions uniquement sur les enjeux écologiques présents sur le site et non pas de décrire l'ensemble des pressions potentiellement générées par les activités selon la littérature. Le but du diagnostic écologique est effectivement d'étudier les enjeux écologiques dans leur ensemble et d'identifier les pressions potentielles pour chacun de manière générale, sans en mesurer l'intensité.

Il est fait remarquer que certains enjeux présents au sein d'autres sites Natura 2000 (vasières dans le site Baie de Bourgneuf notamment) sont très liés à ceux identifiés au sein des sites Natura 2000 Estuaire de la Loire externe et que le découpage administratif présente des difficultés pour avoir une vision écosystémique du territoire. En réponse il est indiqué que ceci est dû à la constitution en deux phases du réseau N2000 en mer et que l'AFB est en lien avec les autres structures opératrices afin d'assurer la cohérence inter sites.

Une précision est apportée concernant la notation des habitats composites : dans ce cas, la note la plus élevée parmi les habitats présents est retenue.

Les poissons amphihalins (Cf. ppt *ad hoc*)

Seules les espèces listées en annexe de la Directive Habitat, Faune, Flore et considérées comme espèces d'intérêt communautaire sont étudiées dans le cadre de Natura 2000. Sur le site de l'Estuaire de la Loire externe, six espèces de poissons amphihalins sont donc traitées dans le docob. Les autres espèces présentes sur le site sont prises en compte dans d'autres documents de gestion à l'échelle régionale ou nationale. C'est le cas pour l'anguille, qui fait l'objet d'un plan de gestion national, et de l'ensemble des poissons migrateurs dont la gestion est assurée dans l'estuaire de la Loire par le Plagepomi (Plan de gestion des poissons migrateurs) ; et en amont par d'autres schémas (SDAGE, SAGE, ...). L'équivalent existe aussi dans tous les autres bassins français. Il sera fait mention lors du prochain copil de la volonté de plusieurs membres de faire remonter l'absence de l'Anguille des listes Natura 2000 comme un manque auprès de la commission européenne.

L'esturgeon présente un cas particulier puisque sa population dans le bassin de la Loire semble très réduite. L'espèce, considérée comme disparue du bassin de la Loire, a été de nouveau observée dans le cadre d'une étude nationale sur les captures accidentelles. Deux cas ont été recensés à l'embouchure de la Loire. (Evaluation préliminaire du taux d'observation des captures accidentelles d'esturgeons européens *Acipenser sturio* dans le réseau des aires marines protégées, IRSTEA, 2016). Il est donc traité dans le document d'objectifs. Il est demandé si des campagnes d'acquisition de connaissance spécifiques portent sur cette espèce

en Loire ; il semble que oui (à creuser avec la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France), de plus cela pourrait faire l'objet d'une action spécifique relative à la connaissance dans le docob.

Les pressions potentielles qui sont étudiées dans la partie « Etat initial » du docob correspondent à l'ensemble des pressions qui pourraient potentiellement impacter les populations de poissons amphihalins. Elles ne sont donc pas limitées au périmètre du site Natura 2000 mais peuvent affecter les populations en dehors du site. C'est le cas par exemple des ouvrages et des aménagements freinant la migration de montaison des poissons dans les eaux fluviales. Il est convenu que soient distinguées les pressions dans le site et celles en dehors.

La qualité de l'eau est un paramètre important pour le bon état de conservation des amphihalins notamment. Aussi il est demandé que le diagnostic écologique du docob soit complété sur ce point.

Oiseaux marins (Cf. ppt *ad hoc*)

La question est posée de la fonctionnalité du site étudié pour les oiseaux puisque les estrans en sont quasi exclus. Il est répondu que la mer « en eau » offre d'autres fonctionnalités telles que l'alimentation ou le repos.

Comme l'Esturgeon européen, l'Eider à duvet est une espèce qui présente un cas particulier. L'espèce était historiquement nicheuse et hivernante dans le périmètre du site Natura 2000. Suite à la marée noire de l'Erika elle a été considérée comme disparue sur le site et n'a plus été observée en nidification jusqu'à 2014. Des observations sont à nouveau été réalisées pour des couples en nidification dans le site ou à proximité (sur l'île Dumet). Il est donc probable que l'Eider à duvet revienne nicher dans l'Estuaire de la Loire externe. La France comptabilise entre 15 et 20 couples, la responsabilité du site serait donc très forte pour l'espèce. Jusqu'à 600 individus étaient observés en hivernage sur les îlots de la Baie de La Baule avant la marée noire de l'Erika. La responsabilité du site Natura 2000 est également forte pour l'espèce en hivernage sur le site. Elle est donc traitée dans le document d'objectifs.

Des espèces observées en migration et en hivernage sur les parties d'estran du site Natura 2000 n'ont pas été identifiées dans le document et y seront ajoutées.

A la question de la prise en compte des parcs éoliens en mer comme activité génératrice de pressions, il est répondu qu'il sera difficile de compléter les prescriptions imposées aux parcs éoliens déjà autorisés, mais que par contre le docob peut effectivement aborder le sujet en prévision d'éventuels nouveaux projets situés à proximité.

La partie pressions potentielles ne devrait pas mentionner de « déballastage sauvage » mais plutôt la vidange des eaux de cales et les dégazages des navires. Par ailleurs, la pression vidange peut s'appliquer à d'autres enjeux écologiques mais concerne très peu l'avifaune, directement concernée par les dégazages.

Mammifères marins (Cf. ppt *ad hoc*)

Les données sur la représentativité des Grands dauphins et des Marsouins communs dans le site Natura 2000 manquent et ne permettent pas de hiérarchiser les enjeux « mammifères marins ». Pour ces espèces, une gestion collective à l'échelle du réseau Natura 2000 semble plus appropriée puisqu'elles fréquentent de grandes zones situées au large des côtes françaises.

Les phoques n'ont pas été étudiés dans le cadre du diagnostic écologique. Ils sont cependant régulièrement observés aux alentours du Plateau de la Banche, du Plateau du Four et de l'île de Noirmoutier. Ils sont principalement observés en hiver mais peuvent l'être également en été. Ces espèces d'intérêt communautaire pourront donc être incluses au diagnostic écologique du site Natura 2000.

Habitats marins (Cf. ppt *ad hoc*)

Les laminaires ne semblent plus être observées dans la Baie de La Baule, autour des îlots du Charpentier et de la Pierre Percée, ni à la Pointe du Croisic. Elles sont pourtant identifiées sur ces sites dans la cartographie réalisée en 2013 dans le site Natura 2000. L'association ELV fait des suivis de ces laminaires depuis 20 ans et observe une perte de 90 % des laminaires.

Le banc de maërl est difficile à situer mais une étude Ifremer semble mieux caractériser son emprise.

Deux cas particuliers sont présentés : les peuplements à Haploops et les bancs de crépidules. Ces habitats sont considérés comme « habitats particuliers ». Une vigilance est à apporter étant donné le caractère invasif de ces espèces. De plus, il faut rester en cohérence avec les objectifs environnementaux de la DCSMM qui prescrivent une diminution des espèces invasives.

Un rapport sur le maërl a été rédigé par l'Ifremer et contient des données plus précises sur la zone identifiée dans l'Estuaire de la Loire.

On observe une augmentation de la présence des hermelles autour de l'île de Noirmoutier. Des développements sont également notés ailleurs, deux hypothèses sont avancées qui concernent des conditions hydrodynamiques favorables et un nombre de prédateur des vers hermelles en baisse.

Les huitres creuses qui, auparavant ne pouvaient pas réaliser tout leur cycle biologique dans la baie de Bourgneuf, le peuvent aujourd'hui. En effet le réchauffement climatique a fait augmenter la température dans la baie de 1 degré, ce qui permet à l'huitre de passer du stade larvaire à pré-adulte dans la baie (le captage d'huitres y a d'ailleurs lieu aujourd'hui alors qu'hier, les producteurs devaient descendre jusque dans le bassin d'Arcachon). Très présentes, elles peuvent donc potentiellement devenir invasives.

3. Le diagnostic socio-économique

Une entrée cartographique a été choisie pour aborder cette partie. Chaque activité est présentée à l'aide d'une carte de travail sur laquelle les membres du GT sont invités à réagir.

Pour certaines fiches activités, un paragraphe correspondant à l'acquisition de connaissance pourrait être ajouté. Il s'agirait de noter les différentes sources de données existantes et mobilisables sur un sujet.

Les activités professionnelles

Dans la partie « pressions potentielles » de plusieurs activités, il est nécessaire de différencier la phase de travaux-construction de la phase d'exploitation, les pressions pouvant être très différentes entre ces deux phases pour une même activité. Il sera testé de produire une fiche commune à l'ensemble des activités pour traiter de la phase de travaux-construction.

Complexe industrialo-portuaire

Les activités du grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire sont à distinguer de l'ensemble des activités industrielles pratiquées dans la circonscription du port, qui n'auront pas les mêmes pressions sur le milieu et dont le GPMNSN n'est pas responsable. Il faut également considérer les activités industrielles ne faisant pas partie de la circonscription du grand port.

Action de l'Etat et sécurité maritime

Les zones de rejet des munitions en mer ne sont pas balisées physiquement mais sont identifiées sur les cartes marines de navigation.

Il existe une interdiction de chalutage sur ces zones.

Câbles et conduites sous-marines

L'intérêt pour cette fiche, de séparer les pressions induites par la phase de travaux et la phase d'exploitation prend tout son sens car les pressions potentielles sont distinctes.

Les émissaires et exutoires d'eau pluviales pourront être traités dans cette fiche, comme dans la fiche qualité de l'eau.

Energies marines renouvelables

La pression potentielle identifiée comme « abrasion » devrait être réajustée avec un terme plus fort. L'abrasion peut être considérée comme un simple frottement alors que les saignées réalisées pour la pose des câbles sur les fonds marins créent une vraie destruction d'habitats.

Très localement, un impact potentiel qui pourrait être pris en compte est celui d'une modification de la courantologie due aux éoliennes.

Extraction de granulats marins

Sur le site du Grand Charpentier, un permis d'exploiter a été accordé par arrêté ministériel en 2017 pour une durée de 5 ans mais n'a pas été traduit par autorisation préfectorale, en raison d'une mesure d'archéologie préventive. Le site n'est pas donc pas exploité, et en conséquence aucun suivi n'y est réalisé. Le site du Pilier n'est plus exploité, les suivis réglementaires y sont effectués et peuvent constituer une source intéressante d'informations sur la recolonisation des sites après exploitation.

Par ailleurs, des campagnes sur la faune benthique et halieutique ont été menées sur ce site. De nombreuses espèces de poissons protégés y ont été observées mais aucune n'a le statut d'espèce d'intérêt communautaire. Elles ne font donc pas l'objet d'une étude spécifique dans le docob.

L'impact de l'extraction de granulats sur le dégraissage des plages est mis en question. Il n'existe pas d'études scientifiques qui montreraient que l'activité d'extraction de granulats a une incidence directe sur le désensablement des plages.

Le bruit sous-marin généré par l'activité n'est pas plus significatif que celui d'un navire en circulation.

Plutôt que de parler de « perte d'habitats » il serait plus juste de parler de « modification d'habitats » puisqu'il y a eu perte mais également création d'un nouvel habitat qui remplit des fonctionnalités écologiques.

Ouvrages maritimes

Des pêcheries sont situées sur l'avant-port sud de Saint-Nazaire sur la digue. Les données relatives aux pêcheries sont disponibles auprès de la DDTM à l'exception des données relatives aux pêcheries situées dans la circonscription du grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire qui font l'objet d'une AOT délivrée par le GPMNSN. C'est également le cas pour l'ensemble des ouvrages maritimes situés dans la circonscription du GPMNSN.

La question se pose d'inclure les opérations de réensablement des plages dans la fiche dédiée aux ouvrages maritimes. Etant donné que ces opérations entraînent des modifications d'habitats elles peuvent être comprises comme aménagements littoraux. Il n'y a pas d'opérations de réensablement sur le périmètre du site Natura 2000. Il y en a sur des plages de l'île de Noirmoutier situées hors site Natura 2000. Les conséquences peuvent néanmoins concerner le site puisque le transport du sable durant les tempêtes hivernales peut entraîner un recouvrement des habitats rocheux sous-marins. Ces réensablements seront donc traités dans la fiche.

De même, les écluses à poissons pourraient être ajoutées à la fiche « ouvrages maritimes » car elles se situent sur des estrans rocheux et en modifient la morphologie. On en trouve à Pornic et à Préfailles. Des données sont accessibles auprès des communes.

Circulation maritime

Les données relatives à l'immersion de sédiments marins pourraient être ajoutées à cette partie étant donné qu'elles font l'objet de 7 à 8 trajets par jour, donc d'un trafic maritime important.

Les pressions potentielles liées au bruit sont à prendre en compte pour cette activité. Elles peuvent être aussi bien sous-marines qu'aériennes.

La pollution visuelle induite par la circulation maritime semble minime comparée au rayonnement lumineux de la ville de Saint-Nazaire. En revanche, les phares des navires en mer peuvent potentiellement impacter l'avifaune en vol par éblouissement.

Transport de passagers

Des solutions écologiques peuvent être mentionnées telles que le transport de passagers à la voile.

Le tourisme industriel en lien avec les parcs éoliens à venir sera évoqué.

Dragage/clapage

A Préfailles, le port ne fait pas l'objet d'opérations de dragage.

Ici aussi, il est plus question de modification d'habitats que de perte.

On peut assister très localement à des modifications de la bathymétrie et de la courantologie comme conséquences à ces opérations.

Conchyliculture

Les bancs de moules subtidiaux faisant l'objet de dragage sont traités dans la fiche « pêche professionnelle » et pas dans celle dédiée à la conchyliculture.

Un projet de filière est en phase d'expérimentation dans la baie de Bourgneuf, en eau profonde, pour l'élevage de moules.

Une pression potentielle à identifier pour l'activité d'élevage de moules sur bouchots est celle des déchets organiques. En effet, après manipulation, des moules de bouchots peuvent être remise en mer et modifier le milieu.

La question de l'harmonisation entre les sites Natura 2000 se pose puisque le système hydrologique est en continuité entre les sites du Marais Breton, Baie de Bourgneuf et le site de l'Estuaire de la Loire externe.

Une remarque est faite sur l'intérêt de faire mention de la capacité trophique de la baie pour les exploitations conchylicoles. Par exemple, dans le cas de ce projet de filière, la filtration des eaux au large de la baie pourrait être problématique pour les exploitations côtières. Ce sujet n'est pas traité dans le cadre de Natura 2000 qui s'intéresse aux enjeux écologiques des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et non aux activités économiques qui en découlent. D'autres documents de gestion traitent de ces sujets. C'est le cas, pour cette thématique, du schéma des structures des cultures marines.

Pêche professionnelle

La carte de synthèse présente le nombre de navires en action de pêche par an présent dans un carré (cela signifie qu'un navire peut être présent une fois ou tous les jours et sera représenté de la même manière). Il ne s'agit pas de l'intensité de pêche puisqu'il n'y a pas d'information sur la durée de pêche mais d'une carte de présence. Les cartes ont été élaborées à l'aide des données AIS et VMS sur 130 navires et d'enquêtes ayant vocation à représenter la totalité de la flotte de pêche grâce au système Valpena. Une carte par engin est présentée.

Survol aérien

Enfin, il est à noter que la fiche sur le survol aérien n'a pas encore été rédigée. Elle concernera l'ensemble des survols réguliers pratiqués dans le cadre d'activités professionnelles ou de loisir au-dessus du périmètre Natura 2000. Ces survols peuvent représenter une menace potentielle pour l'avifaune et être source de dérangement.

Les activités récréatives

Il est important d'indiquer les activités soumises à étude d'incidence au titre de Natura 2000 et celles qui ne le sont pas.

Les activités nautiques non-motorisées

Il est plus logique de parler d'activités « non-motorisées » plutôt que d'activités « douces » car cela laisserait penser que ces activités n'ont pas d'impacts forts sur les milieux et des espèces.

Les EPCI peuvent avoir des données disponibles sur les zones de navigation en mer. Une étude a également été menée par le Conseil Départemental sur les activités de plaisance et de nautisme.

Il faudrait préciser que les cartes traitant du kite surf ne font apparaître que les clubs, hors pratiques individuelles.

Les activités nautiques motorisées

L'âge moyen de la flotte est une information à prendre en compte pour évaluer la pression de rejet des eaux noires dans le milieu marin. En effet, les navires plus récents sont plus susceptibles de contenir des équipements de rétention des eaux noires tandis que les plus anciens non-équipés, sont plus concernés par les rejets des eaux noires dans le milieu.

Retours et suites du groupe de travail

Les supports de présentation accompagnés de ce compte rendu sont mis en ligne sur la plateforme « Espace d'échanges » du site internet du site Natura 2000 (<http://estuaire-loire-externe.n2000.fr/participer>). Toutes les réactions des membres du groupe de travail sont attendues pour le 20 mars. Elles seront intégrées aux documents, dont la troisième version sera rendue accessible le 25 mars 2019 avec les versions stabilisées en vue du copil du 3 avril.

Le comité de pilotage se tiendra le mercredi 3 avril.

Il permettra de valider ces fiches et de les intégrer au docob en vue des étapes suivantes :

- Définition des objectifs à long terme
- Définition des objectifs opérationnels
- Définition des mesures de gestion.